

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP21-2020 adopté le
8 septembre 2020

**Règlement numéro 0<-2020 modifiant le Règlement
numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus
assujettir les lots formés à des fins de cimetière aux
normes minimales de terrains**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 septembre 2020;

Le < 2020, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement est modifié afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetière aux normes minimales de terrains de la façon suivante :
 - 2.1. Ajouter au 4^e alinéa de l'article 27 intitulé « Dispositions générales », après les termes « de protection des milieux naturels », les termes « , de cimetière ».
3. Le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière